

## Décision salubre

C'est un camouflet, cinglant, que le Conseil constitutionnel a infligé au gouvernement, jeudi 8 janvier. Réuni au grand complet, en présence de Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing, les deux anciens présidents de la République, qui y siègent de droit, il a en effet décidé de censurer deux dispositions clés du projet de loi autorisant le gouvernement à procéder à une révision de la carte des circonscriptions législatives. Assortie de plusieurs " réserves " sur d'autres points, cette décision oblige le gouvernement à repenser de fond en comble son projet de redécoupage électoral.

Le Conseil constitutionnel a eu raison. Pour s'en tenir à l'essentiel, il explique au pouvoir exécutif qu'il ne doit avoir en la matière qu'un seul fil à plomb : " L'Assemblée nationale doit être élue sur des bases essentiellement démographiques selon une répartition des sièges de députés et une délimitation des circonscriptions législatives respectant au mieux l'égalité devant le suffrage. " En clair, les " juges " constitutionnels estiment qu'il n'est plus acceptable que certains députés soient élus dans des circonscriptions (rurales et le plus souvent à droite) comptant de l'ordre de 60 000 habitants, quand d'autres doivent l'être dans des circonscriptions deux, voire trois fois plus peuplées.

Cette décision est logique. Cela fait des années que le Conseil rappelle à l'ordre les gouvernements successifs : le précédent découpage électoral remonte à 1986. La population française a augmenté, depuis, de 7,6 millions de personnes. En outre, la révision constitutionnelle de juillet 2008 a fixé de manière impérative le nombre total de députés à 577 et créé des sièges de députés représentant les Français établis hors de France. Il n'est donc plus tolérable de se contenter d'ajustements à la marge et de " petite cuisine " électorale, comme aurait dit le général de Gaulle.

Cette décision est également courageuse. Face à un président de la République impérieux et impatient, le Conseil rappelle que le respect de la République par les citoyens suppose le respect par le pouvoir exécutif de quelques principes fondamentaux, à commencer par celui d'égalité. Ce qui vaut aujourd'hui pour le redécoupage électoral vaudra demain, à l'évidence, pour tout autre texte qui les mettrait à mal. Salubre avertissement.